

SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 07 du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents: MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, JOUGUET, LAFINEUSE, LAOUÉ, BERGADIEU, JALLON, PITOUX, ROUZIÉ et ZANELLO

Pouvoirs : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à M. MALIRAT, Mme BENTEJAC ayant donné pouvoir à M. ZANELLO

Secrétaire de séance: Mme FRANCESCHET

Le compte-rendu de la séance de février est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre du jour en y ajoutant une rencontre avec les résidents du lieu-dit Le Cricq qui étaient à l'origine d'une pétition concernant la vitesse excessive des véhicules sur la RD 225.

ORDRE DU JOUR :

- Rencontre avec les résidents du LD Le Cricq
- Approbation du compte administratif
- Approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Instruction des autorisations des droits du sol
- Fixation tarifs stationnement bateaux et camping-cars
- Compte-rendu CISPD
- Divers

RENCONTRE AVEC LES RÉSIDENTS DU LD LE CRICQ

Monsieur Christophe Darriet et Madame Anne Laborde ont sollicité une rencontre avec le Conseil Municipal afin d'être informés de ce qui avait été fait à la suite de la pétition qui avait été adressée en mairie en décembre dernier.

Les services du Conseil Général ont été contactés. La pose d'un abribus est impossible, le recul nécessaire à cette pose n'étant pas disponible sur la portion de route. Le recul des panneaux d'entrée et de sortie de village a été envisagé mais n'apporterait pas de gain significatif, sinon une augmentation de la zone à entretenir par la commune. Une demande de limitation à 70 km/h de la RD 225a été faite auprès des services du Département.

Madame Anne Laborde demande également s'il est possible de gravillonner le petit parking où attendent les élèves. Ces travaux seront faits dès que la météo le permettra.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire dresse le bilan du compte administratif 2015 aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire ne pouvant y prendre part, Monsieur Philippe Jallon fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2015.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir voté le compte administratif et le compte de gestion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	
- résultat de l'exercice : excédent	98 549,73
- résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent	377 215,47
- affectation à la section d'investissement :	82 689,59
- affectation du résultat :	393 075,61

Résultat de la section d'investissement	
- résultat de l'exercice : déficit	114 901,62
- résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent	140 094,16
- affectation du résultat :	25 192,54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, cette affectation des résultats.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les maires de communes dotées d'une carte communale deviennent compétents, au nom de la commune, pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Cette attribution de la compétence de délivrance au nom de la commune entraîne la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État (DDTM) pour l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme, pour les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants. Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction des ADS.

La Communauté de Communes a mis en place un service commun intercommunal chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service gratuit est opérationnel depuis juillet 2015 et il est en capacité d'instruire dès maintenant les dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme des communes dotées d'une carte communale. Son rôle est d'émettre un avis technique, mais le Maire conserve le pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le champ d'intervention du service communautaire et les missions respectives du service et de la commune sont définis au travers d'une convention. Cette dernière a été élaborée conjointement entre les communes et la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'anticiper la fin de la mise à disposition des services de l'État et d'adhérer au service mutualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide, conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme, qu'à compter du 1^{er} avril, Monsieur le Maire délivrera les autorisations d'urbanisme au nom de la commune,

-Approuve la conclusion d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde,

-Valide les termes de la convention,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,

-Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour :	10 + 1
Contre :	0
Abstention :	1 + 1

FIXATION TARIFS STATIONNEMENT BATEAUX ET CAMPING-CARS

PORT : STATIONNEMENT BATEAUX

Monsieur Jean-Pierre Malirat souhaite désormais répercuter le tarif de collecte des ordures ménagères payé par la commune sur les résidents à l'année en fonction du nombre de personnes vivant sur le bateau.

Monsieur le Maire explique que suite aux différentes augmentations des charges, il est nécessaire de relever les tarifs du stationnement des bateaux de 5 %.

Bateaux de passage :	forfait journalier 10 €
Bateaux de moins de 5 m :	32 € / mois - 360 € / an
Bateaux de 5 m à 6,99 m :	40 € / mois - 449 € / an
Bateaux de 7 m à 8,99 m :	46 € / mois - 494 € / an
Bateaux de 9 m à 10,99 m :	58 € / mois - 606 € / an
Bateaux de 11 m à 12,99 m :	64 € / mois - 641 € / an
Bateaux de 13 m à 14,99 m :	68 € / mois - 674 € / an
Bateaux de 15 m à 17,99 m :	75 € / mois - 730 € / an
Bateaux de plus de 18 m :	112 € / mois - 1 236 € / an

Consommation électrique en plus.

Forfait collecte ordures ménagères :

-1 personnes : bac de 90 litres : 140,60 € / an

-2 personnes : bac de 120 litres : 156,80 € / an

AIRE DE STATIONNEMENT CAMPING CARS

Monsieur le Maire rappelle que la taxe de séjour est applicable depuis janvier 2016 aux camping-cars. Il convient donc de la répercuter sur les tarifs pratiqués.

Forfait journalier camping car - caravane **10 € dont taxe de séjour 0,60 €** (eau, électricité, vidange)

Forfait mensuel **250 €** (suppression des périodes estivales et hivernales)

Douche (ouverture pavillon d'accueil) **1 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette nouvelle tarification.

COMPTE-RENDU CISPD

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Un animateur (éducateur spécialisé) a été recruté à la CDC avec pour mission d'aider à prévenir, lutter et accompagner les communes dans la problématique de la délinquance.

Un compte-rendu de cette réunion doit être envoyé en mairie et ce point de l'ordre du jour sera abordé ultérieurement lors d'un prochain conseil.

DIVERS

FRAIS DE SCOLARITÉ

Monsieur le Maire fait un rappel de la réunion qui s'est tenue à Castillon-de-Castets, où la commune de Fontet a été massivement représentée, entraînant les remerciements de Monsieur Michel Latrille, Président du SIVOS.

Les communes extérieures concernées doivent se prononcer avant le 25 mars prochain sur le paiement de 1 450 € par an et par enfant accueilli dans les écoles du Sivos.

DÉFIBRILLATEURS

Monsieur Pierre Laoué informe le Conseil que les défibrillateurs sont désormais opérationnels, l'un à la Mairie, l'autre à la Base Nautique. Outre le défibrillateur en lui-même, les appareils sont dotés d'une fonction d'appel d'urgence vers le 112 sur simple pression d'une touche. Une séance de formation destinée aux présidents d'associations et au personnel communal sera organisée prochainement.

JOURNÉE DE LA FEMME

Un rassemblement aura lieu mardi 08 mars 2016 de 17h à 18h devant la Mairie, à l'initiative de Madame Dominique Martin, à l'occasion de la Journée de la Femme.

MARCHÉS DES PRODUCTEURS

Monsieur Gérard Jouguet et Monsieur Yannick Rouzié proposent d'organiser des marchés des producteurs. Les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement.

DESIGNATION DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Chrystelle Carnelos, il convient de la remplacer au SCOT et à la Commission Urbanisme de la CDC

- SCOT : Jean-Marc FRAICHE
- commission urbanisme CDC : non remplacée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heures vingt cinq.